



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

assurances

Question écrite n° 33045

Texte de la question

Mme Marie-Josée Roig appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur les inquiétudes des propriétaires forestiers quant à la viabilité des systèmes d'assurances forestières suite aux différentes catastrophes naturelles. Les tempêtes de 1999, la sécheresse et la canicule de l'été 2003, qui ont causé des pertes considérables pour les propriétaires forestiers, ont conduit les compagnies d'assurances à augmenter leurs tarifs qui sont devenus incompatibles avec les faibles revenus forestiers. C'est pourquoi, face à un système de couverture qui n'est plus adapté aux enjeux, les représentants des propriétaires forestiers proposent une répartition rationnelle du risque entre les mécanismes privés et publics d'assurances. Elle souhaite connaître la position du Gouvernement sur cette proposition et lui demande quand devrait être remis au Parlement le rapport sur l'assurance forestière qui avait été prévu lors de la réunion du comité interministériel à l'aménagement du territoire du 3 septembre 2003.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Josée Roig](#)

Circonscription : Vaucluse (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33045

Rubrique : Bois et forêts

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 3 février 2004, page 776

Question retirée le : 4 mai 2004 (Fin de mandat)